

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 15 Mai 2018
Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Titulaires Présents : 29 Suppléants Présents : 2 Absents : 2 Pouvoirs : 4 Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille dix-huit, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Clarafond-Arcine, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Mai 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Anne-Marie BAILLEUL. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Alain CHAMOSSET, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Paulette LENORMAND donne son pouvoir à Anne-Marie BAILLEUL, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Messieurs Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET, Michel BOTTERI donne son pouvoir à Corinne GUISEPPIN.</p> <p>Absents : Madame Christine VIONNET représentée par Hugues PERROT, Monsieur Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Messieurs Grégoire LAFEVERGES, Gilles PASCAL.</p> <p>Sylvie TARAGON est désignée secrétaire de séance</p>
N° CC 105/2018	

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – Désignation d'un délégué pour la Maison de l'Économie et du Développement (MED).

Vu la délibération n°CC 79/2017 du 14 mars 2017 portant désignation des délégués de l'assemblée spéciale et de l'assemblée générale de la Maison de l'Économie et du Développement (MED),
Vu la délibération n°CC 27/2018 du 13 février 2018 autorisant le Président à signer la convention avec la MED,
Vu la convention 2018 entre la Communauté de Communes Usse et Rhône et la MED.
Vu la délibération du Conseil municipal de Clarafond-Arcine n° DEL201804 du 20 avril 2018.

Considérant que le Conseil municipal de la commune de Clarafond-Arcine a été réélu suite à la démission du Maire, M. Jean-Marc LAGRIFOUL et l'élection de Mme Sylvie TARAGON en tant que Maire.
Considérant que M. Jean-Marc LAGRIFOUL n'est plus Conseiller communautaire, ni au Conseil municipal de Clarafond-Arcine et perd donc sa délégation en tant que délégué à l'assemblée générale de la MED, qui lui avait octroyé par délibération du 14 mars 2017.
Considérant qu'il y a lieu de nommer un délégué, en lieu et place de M. Jean-Marc LAGRIFOUL.

Le Président propose au Conseil communautaire que le Vice-président délégué au développement économique, Christian VERMELLE, représente la Communauté de Communes Usse et Rhône, étant donné qu'il est également membre de l'assemblée spéciale de la MED.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré décide de :

DÉSIGNE M. Christian VERMELLE délégué de la Communauté de Communes Usse et Rhône à l'assemblée générale de la maison de l'économie et du développement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.